



AIKIKAI DE FRANCE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

D'AIKIDO ET
DE BUDO

RELEVÉ DE DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MARIGNANE HOTEL BEST WESTERN

LE 24 NOVEMBRE 2012.

La séance débute à 9 heures :

L'ensemble des Ligues est représenté excepté la Ligue de GUYANE qui est absente.

Les membres du Comité Directeur et les CEN sont présents.

Le quorum se monte à 342 voix.

Les débats seront animés par le Secrétaire général.

Les nouveaux Présidents de Ligue se présentent.

I- APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 19-20 NOVEMBRE 2011 :

Aucune remarque n'étant formulée.

Le PV est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.

Le président fait lecture de son rapport.

III - RAPPORT DU DÉPARTEMENT ADMINISTRATION :

J-P. HORRIE fait un commentaire sur son rapport : sur l'Olympiade nous avons progressé, au niveau des licences, de 1,9 %. Le taux de renouvellement est également plus important et nous nous en réjouissons. Nous pouvons remercier les Présidents de Ligue qui n'ont pas voulu renouveler leur mandat pour le travail accompli au sein de leur Ligue ainsi que ceux qui poursuivent leur mission.

Rapport de la Commission Distinctions : il est rappelé que les Ligues et les Comités Départementaux peuvent faire une demande de médaille pour quelqu'un de méritant au sein de leur Ligue.

Rapport de la Commission Groupes Extérieurs et Relation Ligues : il est rappelé que les membres de la Commission peuvent se rendre dans les Ligues si ces dernières le désirent.

Rapport de la FEA : l'Assemblée Générale de la FEA s'est déroulée au Monténégro. Beaucoup de pays n'étaient pas représentés, la préoccupation première des organisations étant de se restructurer suite au décès de TAMURA Senseï.

Les rapports du département Administration sont adoptés à l'unanimité.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Il est proposé les modifications des articles suivants du règlement intérieur :

Article 9.1.6.a : il (le Département Technique) est chargé d'organiser **le programme des activités techniques fédérales**, d'édicter les règlements techniques et sportifs et de gérer l'ensemble de l'activité technique et sportive fédérale.

Pour rendre plus efficaces ses actions, il peut constituer, avec l'aval du Comité Directeur, un Bureau Technique et/ou toute autre structure. Leurs membres désignés seront alors entérinés par le Comité Directeur Fédéral.

Pour mettre en adéquation le fonctionnement technique et les besoins, ce Bureau Technique pourra présenter au Comité Directeur différentes propositions d'actions ainsi que toute modification du Département Technique celle-ci devant ensuite être approuvée par l'Assemblée Générale

Article 10.3 : Les Chargés d'Enseignement Nationaux (C.E.N.) sont désignés par le Comité Directeur sur proposition du Département Technique, suite aux travaux du Bureau Technique.

Les Présidents de Ligue pourront faire des recommandations au Bureau Technique en vue de la nomination de futurs CEN.

Article 15 : Les Enseignants

15.1 : Les enseignants peuvent dispenser leur enseignement soit :

1- à titre bénévole, titulaires du brevet fédéral, pour la délivrance des grades kyu. Eventuellement, dans l'attente d'un Brevet Fédéral, une Attestation Fédérale Provisoire d'Enseignement ou le BIFA peuvent être délivrés sous l'autorité du Président de la Ligue. Une déclaration annuelle auprès du Siège Fédéral est nécessaire.

2- à titre rémunéré, conformément à la législation en vigueur, titulaires du « C.Q.P. APAM, mention Aïkido », du « BEES 1 degré », du « DEJEPS, Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées », du « BEES 2^{ème} degré » ou du « DESJESP, Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées ».

La proposition de modification de l'article 15.1 n'appelle aucune remarque.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Les trois articles du Règlement Intérieur seront donc modifiés en conséquence.

CONVENTION ENTRE SHIHAN ET LES LIGUES :

La FFAB s'est engagée à inviter des Shihan japonais. Il est proposé une Convention qui sera proposée au cas par cas avec les Ligues. Elle n'est pas obligatoire, si une ligue ne souhaite pas la signer, le stage sera effectué dans une autre ligue.

M. GILLET précise que cette Convention ne s'appliquera pas en totalité dans le cas où ce serait une Ligue qui souhaite organiser un stage avec un expert étranger car la Fédération ne sera pas impliquée de la même manière.

Le projet de convention est adopté à la majorité (CONTRE : 25 voix).

COMMISSION MEDICALE :

Pas de remarque. J-P. HORRIE remercie N. SICARD pour son investissement au sein de cette Commission durant plusieurs années.

COMMISSION COMMUNICATION :

M. GUILLEMARD fait lecture de son rapport.

M. GILLET intervient et indique que le site est un vecteur de communication externe, interne et sert aussi pour les acteurs de terrain (clubs, dirigeant, etc.)

Des états administratifs peuvent être demandés, mais peu de clubs se connectent, cela peut être un frein pour la mise en place des licences en ligue.

- Protection supplémentaire au niveau du site : cette demande a été mise en place afin que des personnes ne puissent pas rentrer sur les fiches personnelles des clubs.

- Mise en ligne des PV d'Assemblées générales et comités directeurs : ce point sera traité par la nouvelle équipe en charge de la communication. A priori, seuls les PV d'assemblées générales pourront éventuellement être mis en ligne.

Le rapport de la Commission Communication est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA CSDGE :

- Règlement Particulier : l'idée de fusion semble être écartée par le Ministère. Toutefois il reste à travailler sur le Règlement Particulier. Nous avons écarté la possibilité d'examiner la promotion au 8^{ème} Dan de C. TISSIER. Tant que le Règlement Particulier ne sera pas mis en place, nous n'envisagerons pas une telle promotion.

- Liste des juges.

Le Comité Directeur a pris la décision d'écarter de la liste des juges, des membres qui ne partagent pas toutes nos valeurs c'est-à-dire les membres de Mutokukai et d'Eurasia.

M. VOVAN demande un vote à ce sujet.

Le vote porte sur la question suivante : est-ce que vous êtes d'accord pour mettre en application la proposition de décision du Comité Directeur, à savoir de ne pas intégrer dans la liste des juges des membres d'association comme Mutokukai et Eurasia.

A. FLOURE, qui ne participe pas au vote, fera le dépouillement.

Résultats : OUI : 197 voix - NON : 112 voix et NULS : 12 voix - 21 voix non exprimées.

En conséquence l'assemblée générale accepte la décision du Comité Directeur à la majorité et décide de supprimer de la liste des juges régionaux et nationaux les personnes membres de Mutokukai France et d'Eurasia.

Il est précisé que si ces personnes sont exclues de la liste des juges, alors elles ne peuvent plus être membres du jury pour le CQP - BF et DEJEPS.

DEPARTEMENT TECHNIQUE :

Préparation d'un projet d'identité fédérale qui reposera sur trois axes :

- les fondations définies par TAMURA Sensei, les préparations qu'il proposait et l'idée de globalité.
- Reigisaho (étiquette sur et en dehors des tapis), les armes, aïté/tori (avec importance identique des deux).
- l'objectivation des fondations.

Une fois ce projet suffisamment avancé, il sera mis en application au sein de l'ensemble des Commissions du Département Technique.

-Stages validant : la proposition du Bureau Technique est la suivante :

Pour 1^{er}-2^{ème} Dan : stages nationaux dirigés par un CEN et un stage régional dirigé par un intervenant régional au moins 4^{ème} Dan.

Pour les 3^{ème} - 4^{ème} Dan : les stages nationaux dont 1 au moins de préparation au 3^e-4^e Dan.

Aucune décision n'est prise, la Commission devant être créée pour travailler sur le champ d'activité des Ligues et le rôle du CER travaillera sur ce point.

- Commission technique régionale

Le Bureau Technique a proposé au Comité Directeur que tout CEN, licencié dans une ligue, soit membre automatiquement de la Commission Technique Régionale.

Il est donc passé au vote : est-ce-que les Présidents de Ligue sont d'accord sur le fait d'intégrer la totalité des CEN licenciés dans une Ligue, au sein de la Commission Technique Régionale, si les CEN le souhaitent ?

Les résultats du vote sont les suivants : La décision est adoptée à la majorité.

Contre : 62 (Pays de Loire - Lorraine - Ile de France)- Abstention : 13 voix (Picardie) Pour : 267 voix.

Le Comité Directeur propose de mettre en place une Commission chargée de deux missions : définition des champs d'activité des ligues et définir le rôle exact du CER.

Cette Commission sera composée de Présidents de Ligue, de CEN et de CER.

Commission Seniors /R. TROGNON :

Souhaite un système fiable pour comptabiliser les licences seniors.

Par ailleurs, il souhaite que chaque Président de Ligue s'investisse dans cette démarche et nomme un responsable de la Commission Seniors.

Commission BE/ Jean-Paul MOINE :

La commission BE disparaît après 30 ans de bons et loyaux services. Un bilan rapide : pour la première fois en Octobre 2011 on a eu 100 % de réussite. On a délivré 338 BE1 et 68 BE2. Il rend hommage à R. TROGNON car c'est lui qui a lancé une réflexion sur l'Aïkido il y a 30 ans. Cette réflexion a d'ailleurs alimenté le BF et le CQP APAM. Il remercie les techniciens qui pendant 30 ans ont répondu présents pour être membre du jury.

Les rapports du département technique sont adoptés à la majorité (Abstention : 25 voix).

RAPPORT DU DEPARTEMENT FINANCES :

Les comptes sont présentés par F. LABARDIN.

La saison 2011/2012 se clôture par un résultat excédentaire de 40 836 €.

L. KOSTADINOVSKI prend la parole au sujet des placements. Ces derniers ont augmenté cette saison, cela est dû à une réorientation complète des placements depuis deux ans.

Les résultats seront affectés en compte report à nouveau.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Un document type sera adressé aux présidents de ligue pour qu'ils présentent leur bilan et leur compte de résultat de manière plus lisible.

Projet de budget de la saison prochaine :

Licence en ligne :

La signature électronique reste toujours un problème à régler. Les premiers tests se feront sur la saison 2012/2013. Toutefois, il faut continuer à travailler sur le processus à mettre en place.

L'embauche d'une personne supplémentaire.

Comme indiqué l'année dernière, suite au départ à la retraite de la directrice et à une surcharge de travail, une personne supplémentaire a été embauchée au secrétariat fédéral en CDD depuis 6 mois. A compter du 1er Janvier elle sera embauchée en CDI.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Quitus est donné au trésorier.

L'Assemblée Générale donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement du mandat de vérificateur aux comptes de M. PASQUET pour un an.

Augmentation de la licence adulte et enfant :

Il est proposé une augmentation de 2 € par licence adulte et enfant, ce qui passerait la licence adulte de 33 à 35 € et la licence enfant de 23 à 25 €. Le montant de la licence dirigeant resterait inchangé.

0,50 Cts supplémentaire par licence serait reversé aux Ligues sur le montant de leurs ristournes.

Il est demandé un vote à bulletin secret.

Le résultat est le suivant : NON : 83 voix - NULS : 25 voix - OUI : 234 voix.

Cette augmentation de 2 € par licence adulte et par licence enfant (versement aux Ligues de 0,50 cts) est donc adoptée à la majorité.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Les présidents de ligue avaient autorisé à utiliser 50 % des réserves en 2010, mais en deux ans des études supplémentaires ont été demandées et les prix ont augmenté. Par contre, grâce aux placements, nos réserves ont également augmenté.

Les travaux devraient commencer en Janvier

Les présidents de ligue s'estiment suffisamment informés et un vote à mains levées est demandé.

L'assemblée générale donne son accord à l'unanimité pour l'utilisation de 50 % des réserves actuelles pour l'agrandissement de BRAS comme déjà voté il y a deux ans.

Parole est donnée à L. ORIOU pour le Kyudo :

Elle remercie la FFAB d'avoir accordé au Kyudo, depuis 10 ans, un espace de liberté au sein duquel il peut évoluer et s'exprimer.

Parole est donnée à A. FLOURE pour le GHAAN :

P. GRIMALDI, au nom de l'Assemblée Générale, tient à remercier L. RAMBAUD pour toutes les années passées au sein du Comité Directeur. A. FLOURE rappelle que le GHAAN est fier de faire partie de la FFAB depuis 24 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

Il est répondu aux questions posées par la ligue ILE DE France :

Avantage de la carte dirigeant et enseignant:

La carte dirigeant et enseignant a été mise en place au début de la FFAB. Il est suggéré qu'elle soit prise par les responsables de clubs. Elle a une couverture juridique plus importante. Le fait de ne pas la posséder ne peut être considéré comme une exclusion. Elle est, par contre, obligatoire pour avoir la gratuité lors de certains stages (stages nationaux, par exemple).

Contrat de travail des CEN pour les Comités départementaux

Les Comités Départementaux peuvent faire rémunérer un CEN, à condition que ce dernier ait signé un contrat avec la Fédération. Toutefois, cela ne peut se faire que par l'intermédiaire de la Ligue qui fera la demande à la Fédération.

Accès des licenciés FFAAA pour les stages régionaux :

M. VO VAN : lors des dernières assemblées générales, il a été décidé que la fédération ne ferait plus d'action commune avec la FFAAA. Il n'a pas été spécifié que les pratiquants FFAAA seraient exclus de nos stages.

P. GRIMALDI rappelle que tant que le règlement des grades n'aura pas été signé, **il n'y aura pas d'acceptation des licenciés FFAAA dans nos clubs et dans nos stages.**

Par ailleurs, nous représentons des associations à but non lucratifs, en conséquence nous ne pouvons-nous permettre de vendre un produit à quelqu'un qui n'est pas membre, ce n'est juridiquement pas possible.

M VOVAN met en garde la Fédération car c'est en contradiction avec les règlements de la CSDGE.

P. GRIMALDI rappelle que l'UFA ne fonctionne plus ; les statuts n'ont même pas été déposés.

Signification de la page des stages validants : la réponse a été apportée lors de l'assemblée.

Licence en ligne : la réponse a été apportée lors de l'assemblée.

CSDGE - Technique

Réunion de la CSDGE : il est précisé que lors de la dernière réunion, les grades passés par examen en juin ont été homologués, les passeports ont été retournés et les Ligues ont reçu les diplômes. Seuls, les grades sur dossier, Haut Niveau et par équivalence ont été bloqués.

Plusieurs courriels ont été adressés à la FFAAA demandant l'acceptation des promotions étudiées lors de la dernière réunion, nous n'avons pas obtenu de réponse à ce jour.

Mode de sélection interne de CEN : la réponse a été apportée lors de l'assemblée.

Grades sur dossier de la région et pour certains depuis plusieurs années.

M. PROUVEZE précise, comme cela a déjà été dit lors de l'assemblée, que les propositions de grades Haut Niveau sont faites par le Bureau Technique et soumis pour approbation au Comité Directeur qui les valide ou pas. Les membres de la CSDGE FFAB ne sont que des représentants de la FFAB.

P. GRIMALDI lève la séance à 19h30 en remerciant toutes les personnes qui se sont engagées auprès de lui toutes ces années et qui l'ont soutenu.